



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires
Service Territoire et Patrimoines
Unité Environnement**

**FICHE DE PRÉSENTATION
PROJET DE DEFRIchement PREALABLE A LA CREATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE AU SOL
SUR LA COMMUNE DE LA ROMIEU (32480)**

I – CONTEXTE GÉNÉRAL - OBJECTIFS

Le défrichement est défini dans le code forestier (CF) par le fait de détruire l'état boisé d'un terrain et mettre fin à sa destination forestière en changeant l'utilisation du sol.

Tout défrichement est soumis à l'obtention d'une autorisation préalable (article L 341-3 du CF) sauf cas hors champ (L341-2) et cas d'exemption (L342-1).

De par sa localisation (commune de La Romieu, au sein d'un massif forestier de plus de 2 ha), le projet de défrichement de la société CAP VERT SOLARENERGIE, qui fait l'objet de la consultation, est soumis à autorisation préfectorale.

Ce défrichement est susceptible d'avoir un impact sur l'environnement, il a fait l'objet d'une étude d'impact. La surface prévue étant supérieure à 0,5 ha et inférieure à 10 ha, le projet de défrichement est soumis à une mise à disposition du public préalable.

II – PRÉSENTATION DU DOSSIER DE CONSULTATION

- Dossier de demande d'autorisation de défricher

Le dossier a été reçu complet le 27/02/2020 à la DDT du Gers.

Il est présenté par la SARL CAP VERT SOLARENERGIE – 5, place de la Joliette 13002 MARSEILLE.

A l'issue du délai d'instruction réglementaire (suspendu entre le 12/03/20 et le 23/06/20 inclus -contexte sanitaire lié au COVID19, puis prorogé), la demande fera l'objet d'une autorisation expresse, ou d'un refus.

- Étude d'impact

Le champ de l'étude d'impact va au-delà du seul projet de défrichement, car cette étude est requise dans le cadre plus large de la procédure du permis de construire.

Toutefois, pour la présente consultation, il convient d'examiner ce document au travers du seul volet Défrichement.

- Avis de l'Autorité Environnementale (AE)

- Réponse du pétitionnaire aux observations de l'AE

Transmise par le pétitionnaire à l'Autorité Environnementale.